

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Cette réponse fait partie intégrante du [rapport 2020-GC-98](#)

Mandat 2020-GC-61 Berset Solange, Bonny David, Senti Julia, Moussa Elias, Kubski Grégoire, Cotting Violaine, Emonet Gaétan, Fagherazzi Martine, Jaquier Armand, Wassmer Andrea – Versement des subventions Jeunesse et Sport

Résumé du mandat

Par mandat déposé et développé le 1^{er} mai 2020, les député-e-s demandent au Conseil d'Etat de libérer les subventions J+S mentionnées au budget de l'Etat afin de soutenir au maximum les clubs sportifs du canton qui sont touchés par la pandémie de Covid19. Au vu de la situation actuelle, de nombreux domaines ont été impactés par la pandémie de Covid19, le sport étant fortement touché. L'annulation des entraînements et des activités qui permettent en général une rentrée d'argent pour organiser les activités met en péril la pérennité des clubs sportifs. Les 10 député-e-s cosignataires proposent d'accorder une aide à ces clubs sportifs par le biais de Jeunesse + Sport. Les subventions J+S n'ayant pu être accordées durant la période de pandémie, un soutien cantonal pourrait être organisé de façon à libérer les subventions J+S mentionnées au budget de l'Etat et à hauteur de celles versées l'année précédente. Ce geste permettrait de compenser le manque à gagner des clubs et de les aider durant cette phase de reprise des activités sportives.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est conscient des impacts financiers engendrés par la pandémie sur le sport suisse et tout particulièrement sur les clubs sportifs fribourgeois et partage le souci des députées et députés cosignataires. Il partage pleinement l'avis que les clubs, grands promoteurs du sport dans notre canton, doivent pouvoir bénéficier d'une aide en cette période délicate. Il souhaite d'ailleurs saluer l'implication des représentant-e-s de clubs dans la recherche d'alternatives pour faire perdurer différemment la vie associative. Dans ce sens, le Conseil d'Etat a, avec les autres cantons de Suisse occidentale, interpellé à ce sujet Mme la Conseillère fédérale Viola Amherd en charge du sport (lire le chiffre 5.10).

En effet, le programme d'encouragement du sport et de sa pratique en société, Jeunesse + Sport est mené par l'Office fédéral du Sport (OFSP), en collaboration avec les instances cantonales. Le Conseil d'Etat partage l'avis que la suspension du versement des subventions des offres J+S (cours et camps) à la suite de leur interdiction jusqu'au 10 mai au moins représente une perte financière extrêmement importante pour les clubs sportifs. Malgré la décision de l'OFSP de subventionner les offres interrompues précipitamment ou dont le nombre d'activités n'atteint pas les conditions requises en temps normal, les clubs ont été pénalisés durant la période d'interdiction de réalisation des activités J+S, et les restrictions encore en vigueur produiront certainement des effets durant les prochains mois.

Par leur mandat, les député-e-s demandent qu'un soutien cantonal puisse être versé aux clubs en utilisant les subventions J+S inscrites dans le budget de l'Etat. Bien qu'il soit d'avis de soutenir les clubs, le Conseil d'Etat ne peut pas répondre favorablement à cette requête, étant donné que les subventions J+S proviennent de la Confédération et sont versées par l'OFSP. Les instances cantonales, respectivement le Service du Sport (SSp) pour le canton de Fribourg, sont chargées de contrôler et d'autoriser les offres J+S selon les règles édictées par l'OFSP. Ainsi, le canton ne gère que les aspects administratifs des activités J+S menées par les clubs fribourgeois, le versement des subventions n'étant pas de ses compétences. Le Conseil d'Etat souhaite cependant informer qu'avant même le dépôt de ce mandat, des démarches, notamment par l'intermédiaire des parlementaires fédéraux, avaient déjà été entreprises auprès de la Confédération en ce qui concerne les conséquences de l'arrêt des activités J+S.

Ainsi, le Conseil d'Etat est d'avis que des solutions doivent être trouvées pour soutenir le sport associatif, qui est une composante essentielle pour la vie sportive, mais également sociale et de promotion de la santé dans notre canton. Cependant, l'Etat ne peut avoir recours aux subventions fédérales de Jeunesse + Sport comme suggéré par les député-e-s et doit dès lors se pencher sur d'autres alternatives. En premier lieu, il est nécessaire de connaître la situation

actuelle des clubs sportifs, c'est pourquoi une analyse d'impact par le Service du Sport est en cours. Par ailleurs, la demande du Conseil d'Etat a trouvé un écho positif auprès de la Confédération, puisqu'en date du 13 mai 2020, le Conseil fédéral annonçait avoir pris note de l'intention du DDPS de tout de même verser les subventions annulées aux associations et organisations qui n'ont pas pu organiser leurs activités J+S en raison de la pandémie. Cette décision a été prise dans le cadre des crédits alloués au mouvement J+S et est conforme à la volonté des commissions parlementaires compétentes. Cependant, les solutions légales sont encore en cours d'analyse par les autorités fédérales.

Dans la mesure où la compétence relative à l'octroi de subventions Jeunesse + Sport est fédérale et non cantonale, le Conseil d'Etat propose de rejeter le présent mandat. Le Conseil d'Etat s'engage cependant à promouvoir d'autres formes de soutien sous une forme encore à définir.

9 juin 2020